

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE

SAINT-LON-LES-MINES

Nombre de conseillers en fonction : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 14

**PROCÈS-VERBAL N° 1
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 29 janvier 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier, à 18 h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger LARRODÉ, Maire de Saint-Lon-Les-Mines,

Présents : Chantal BERGERON, Annie BOULAIN, Thierry GUILLOT, Roger LARRODÉ, Jean-Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, Audrey LESBATS, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO, Cédric TASTET.

Excusés : Binh DUCAMP ; Pierre POURTEAU ; Pierre VENDRIOS ; Eric LABASTE.

Pouvoirs : Binh DUCAMP à Roger LARRODÉ ; Pierre POURTEAU à Christelle POUYANNE ; Pierre VENDRIOS à Patrice LAULOM ; Eric LABASTE à Josette PREUILHO.

Date de la convocation : le 22 janvier 2026

Thierry GUILLOT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2025.
- 2/ Compte-rendu des commissions.
- 3/ Organisation du temps scolaire 2026 /2027 de l'école publique.
- 4/ Demande de subvention dans le cadre du Fonds Verts.
- 5/ Conservatoire des Landes : Convention d'objectifs et de moyens 2026/2028.
- 6/ Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section AX n° 377 et AX n° 379.
- 7/ Questions et informations diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2025

Approuvé à l'unanimité.

2/ Compte-rendu des commissions

Commission bâtiments : Les travaux concernant la réfection de la salle de bain du logement communal occupé par M. et Mme LAGARDE seront terminés lundi 2 février 2026.

3/Organisation du temps scolaire 2026/2027 de l'école publique

Délibération n° 2026_01

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, comme chaque année, nous avons reçu un courrier du DASEN concernant le calendrier des opérations pour une éventuelle modification de l'organisation du temps scolaire de l'école qui relève de notre compétence.

Pour rappel, la possibilité d'un retour à la semaine à 4 jours relève d'une demande dérogatoire (décret n°2017 1108 du 27 juin 2017).

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place de la semaine à 4.5 jours depuis 2013 a entraîné des coûts supplémentaires significatifs pour notre collectivité, notamment liés à l'organisation des temps d'accueil périscolaires.

Monsieur le Maire précise que le gouvernement a supprimé le fonds au développement des activités périscolaires depuis la rentrée 2025,

Par ailleurs, il souligne que la majorité des communes du territoire sont revenues à la semaine à 4 jours depuis la publication du décret n°2017 1108 du 27 juin 2017.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le rétablissement de la semaine à 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'Education et notamment les articles D 521-11 et D 521-12,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Sous réserve de l'avis favorable du conseil d'école qui doit se réunir le 23 février 2026,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2026 selon l'organisation suivante :

- **Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 – 12h | 13h30 – 16h.**

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Directrice Académique des Service de l'éducation Nationale des Landes la dérogation prévue par le décret n° n°2017 1108 permettant un retour à la semaine à 4 jours dans l'école maternelle et primaire de notre commune.

4/ Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert

Monsieur le Maire indique que nous avons contacté les services de la Préfecture pour savoir si notre projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la salle Labadie était éligible à l'aide de l'Etat « Fonds vert ».

Il nous a été répondu que :

« Ce projet consistant seulement en l'installation de panneaux photovoltaïques n'entraîne pas dans le cadre de la mesure de rénovation énergétique » et n'est donc pas éligible au Fonds Vert.

5/ Conservatoire des Landes : convention d'objectifs et de moyens 2026-2028 Délibération n° 2026_02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'objectifs et de moyens proposée par le Conservatoire des Landes pour la période de 2026 à 2028.

Elle prévoit notamment la stabilisation des contributions des collectivités sur trois ans, avec la mise en place d'un dispositif de péréquation afin de répartir une partie des contributions en fonction des caractéristiques fiscales de chaque territoire adhérent.

Le montant de la contribution fixé pour la commune de Saint-Lon-Les-Mines sera pour l'année civile : **2026** : 15 158 € ; **2027** : 15 158 € ; **2028** : 15 158 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le conservatoire des Landes pour la période de 2026 à 2028.

6/ Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section AX n° 377 et AX n° 379

Délibération n° 2026_03

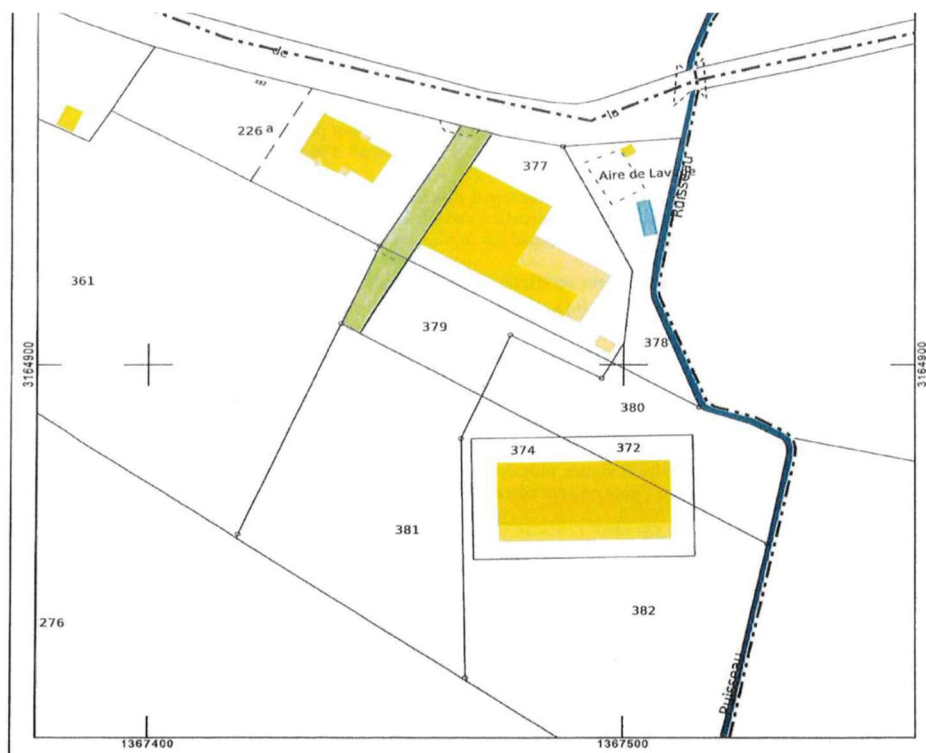
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de consentir une servitude de passage au profit de Monsieur et Madame PEDOT sur les parcelles cadastrées section AX n° 377 et 379 appartenant à notre commune, dont le tracé est matérialisé sur le plan en annexe.
Monsieur le Maire précise que cette servitude sera consentie à titre gratuit.

Les modalités d'exercice de la servitude (tracé, largeur, ...) seront définies dans un acte notarié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la constitution d'une servitude de passage, à titre gratuit, au profit de Monsieur et Madame PEDOT sur les parcelles cadastrées section AX n° 377 et 379 appartenant à notre commune, dont le tracé est matérialisé sur le plan en annexe.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment l'acte notarié correspondant.



7/Questions et informations diverses

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre un arrêté municipal afin que la circulation des véhicules soit mise en sens unique sur la route du Caoutré afin d'améliorer la sécurité des usagers. **Avis favorable à l'unanimité.**

Christelle Pouyanné indique qu'il serait souhaitable que l'arrière des ateliers municipaux soient rangés. Elle ajoute que les placards de la vaisselle de la salle des associations sont toujours aussi mal rangés après utilisation malgré les consignes affichées sur les portes. Elle propose de réaliser un état des lieux avant et après chaque utilisation de la salle.

Enfin, elle propose qu'un rappel soit publié dans la prochaine « feuille infos municipales » afin de sensibiliser les marcheurs et/ou coureurs du soir (y compris de nuit) à l'importance de s'équiper de matériel adapté pour être visibles des automobilistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Monsieur le Maire, Roger Larrodé

La secrétaire de séance, Thierry GUILLOT